

Kopie

Paris, le 25 avril 1919.

Monsieur le Chef du Département de
l'Economie publique

à B e r n e .

Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de vous présenter un court rapport de la situation actuelle qui est franchement mauvaise.

Nous avons eu hier une réunion avec les alliés dans laquelle nous avons fait la proposition suivante :

"Les délégués financiers des pays neutres sont disposés à conseiller à leurs nationaux d'accepter une prorogation jusqu'au 15 août 1919 de leurs échéances échues jusqu'à cette date, étant entendu que les alliés donneront l'assurance que le commerce de l'Allemagne avec les neutres redeviendra libre à partir de la signature du traité préliminaire de paix et que les créanciers des pays neutres pourront s'entendre avec l'Allemagne pour prélever sur le montant des exportations de l'Allemagne dans leurs pays respectifs un certain pourcentage à appliquer à l'amortissement de leurs créances ou pour trouver tout autre arrangement satisfaisant. Entretemps les intérêts courus devront être réglés." -

Cette proposition a été refusée dans une forme fort peu parlementaire par le délégué anglais. Le président, M. Dewis (Américain) a déclaré que les Alliés ne pouvaient faire aucune déclaration concernant les conditions qui régleraient le commerce extérieur de l'Allemagne. Sur ma demande que les Allemands soient autorisés à vendre leurs actifs chez les neutres et à employer le produit du paiement de leurs engagements, il a été répondu que le produit ne pouvait être employé exclusivement qu'au paiement des intérêts dus et à l'achat de vivres, mais en aucun cas au paiement de dettes etc.-

Les créances d'ordre strictement privées, c.à.d. qui n'ont pas fait l'objet d'une garantie spéciale de la Reichsbank vis-à-vis du débiteur, sont laissées en dehors, mais si pour leur règlement une exportation de capitaux est nécessaire, l'autorisation ne sera pas donnée par les Alliés.-

J'ai relevé que cette situation est intenable pour un pays limitrophe comme la Suisse, où la question financière est intérieurement liée avec la vie économique entre les deux pays. Que cette situation tuerait le crédit de l'Allemagne chez nous et que si nous avions été appelés à Paris, c'est pour étudier un modus vivendi et non pas pour voir toutes nos propositions repoussées; que dans ce cas je demandais aux alliés quelles étaient leurs propositions.

Réponse : proroger purement et sans conditions les échéances jusqu'au 15 août prochain, avec autorisation de percevoir les intérêts. Les neutres feront bien de suivre nos désirs, s'ils veulent conserver nos sympathies.-



MM. de Lasteyrie et Cellier qui assistaient à la séance n'ont pas pris part à la conversation, mais en séance même m'ont dit ne pas partager une attitude aussi raide, que notre proposition leur paraissait pouvoir servir de base à continuer les pourparlers et qu'ils reprendraient la question entre Alliés, espérant pouvoir me donner une réponse d'ici à 2 jours. Tous deux déjeuneront avec moi et mes collègues Mess. Pictet et Kurz demain et nous verrons. Je leur ai dit que nous ne pouvions pas rester sur une conférence pareille dont le résultat ferait le plus mauvais effet en Suisse.

Ce matin j'ai vu M. Crosby qui a un tout autre esprit, mais malheureusement a remis toute cette question à M. Dewis. Je lui ai exprimé toute ma surprise de cette attitude en lui exposant notre situation spéciale en Suisse. Que nous ne pouvions pas admettre ce procédé qui consiste à menacer de sympathies ou de peur de sympathies quand nous sommes appelés à chercher un arrangement qui ménage la situation financière de l'Allemagne sur le désir même des Alliés; que la Suisse forte de sa conscience est trop ancienne et trop fière pour accéder à une demande sous des menaces dans les discussions et que je le priais de bien vouloir me ménager une entrevue avec M. Dewis et lui même, car j'étais persuadé que M. Dewis, ne comprenant pas le français ne se rendait absolument pas compte de la situation.

Ce qui affaiblit notre situation ici, c'est que les Suédois, d'après mes renseignements, sont prêts à faire toutes les concessions, car ils ont reçu l'instruction de se mettre au mieux possible avec les Alliés, pour effacer le souvenir de l'affaire en Argentine. Le négociateur ici est le frère du Ministre des Affaires étrangères Suédois.

J'espère, Monsieur le Conseiller, que mon prochain rapport sera moins négatif. Vous pouvez être certain que nous nous employerons par toutes nos forces à améliorer la situation.

J'apprends tout à l'heure que les Hollandais seraient disposés à accepter sans conditions pour l'avenir le renouvellement des créances à condition que les intérêts soient payés.

Nous Suisses devrions au moins obtenir une déclaration de principe sur un mode de remboursement, ce qui impliquerait la livraison à notre pays de matières premières.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de mes sentiments très distingués.

sig : Rod. de Haller.